



Position de la SPILF sur les effets indésirables des fluoroquinolones 23 juin 2023



Dans les suites de l'information délivrée par l'ANSM sur les potentiels effets indésirables des fluoroquinolones (<https://ansm.sante.fr/dossiers-thematiques/les-antibiotiques/fluoroquinolones>) et de la perspective de la mise en place d'une « procédure d'information partagée médecin/patient sur leur prescription », la SPILF souhaite préciser le point de vue des infectiologues :

1. Tous les antibiotiques, et de façon générale tous les médicaments, ne doivent être prescrits que pour les indications qui les justifient, après évaluation de la balance bénéfiques/risques. Les fluoroquinolones n'échappent pas à cette règle d'or du bon usage des antibiotiques.
2. Les effets indésirables graves des fluoroquinolones existent et sont rares. Il s'agit :
 - d'arthralgies et de tendinopathies ;
 - de neuropathies périphériques ou de troubles neuropsychiques ;
 - d'anévrismes vasculaires, de dissections aortiques et d'atteintes valvulaires.
 - Le risque de survenue d'une complication cardio vasculaire est inférieur à 30/100 000 prescriptions.
3. Les molécules qui peuvent être proposées en alternative aux fluoroquinolones présentent toutes des risques d'effets indésirables graves.
4. Dans certaines situations les fluoroquinolones sont le meilleur choix thérapeutique :
 - soit parce qu'elles apportent un bénéfice par rapport à d'autres molécules, comme c'est le cas en particulier pour les infections ostéo-articulaires, certaines infections urinaires masculines et pyélonéphrites et certaines infections sur matériel.
 - soit en termes de confort et d'acceptabilité, la seule alternative étant un traitement injectable.
5. Dans les 20 dernières années, en France :
 - Toutes les recommandations de la SPILF ont pris en compte une évaluation de la balance bénéfiques/risques des anti-infectieux (risque d'émergence de résistance, impact sur le microbiote et risque d'effets indésirables). C'est donc aussi le cas des fluoroquinolones, en particulier chez les sujets âgés, insuffisants rénaux, ou traités par corticoïdes ;
 - L'usage raisonné des fluoroquinolones a permis une diminution nette de leur consommation (- 50 % en médecine de ville entre 2011 et 2021, [source SPF](#))

Il faut continuer à promouvoir le bon usage et le moindre usage des fluoroquinolones. Mais il ne faut pas inciter les prescripteurs à utiliser d'autres molécules dans les indications privilégiées des fluoroquinolones ni les patients à refuser un traitement, sous peine d'une perte de chance de guérison.

Société de Pathologie Infectieuse de Langue Française
21 Rue Beaurepaire 75010 Paris
spilf@infectiologie.com
www.infectiologie.com